

Améliorer les réponses
territoriales en matière de formation,
d'insertion et d'emploi :
quelle coordination régionale
et territoriale ?

Synthèse d'avis



Améliorer les réponses territoriales en matière de formation, d'insertion et d'emploi : quelle coordination régionale et territoriale ?

« Dans un environnement en constante évolution, les acteurs de la formation, de l'insertion et de l'emploi doivent redoubler d'efforts pour apporter des services personnalisés et réactifs à toute personne à la recherche d'un emploi ou en quête d'évolution professionnelle. Une parfaite coordination des pouvoirs publics, sur le terrain comme entre l'échelon régional et local, est essentielle pour gagner en clarté et en réactivité. Le CÉSER-Alsace préconise d'optimiser l'organisation et de prioriser les actions. » **Marcel Czaja**, Président du CÉSER-Alsace

CONSTATS

L'Alsace, une région qui n'échappe plus à la crise

Longtemps préservée, l'Alsace affiche aujourd'hui un taux de chômage de 9,2%, contre 5% en moyenne au début des années 2000. Même si ce taux reste inférieur à la moyenne nationale (10,2%), la région subit fortement les effets de la crise.

La pluralité des acteurs et des dispositifs, à la fois une richesse et une contrainte

La mise en œuvre des politiques en matière de formation, d'insertion et d'emploi, relève de nombreux acteurs publics et privés. Si la multiplicité des interventions permet de répondre à la diversité des situations, elle peut donner une impression d'opacité et d'insuffisante coordination.

La « territorialisation », une réponse à une meilleure prise en compte des besoins

La volonté de mieux s'adapter aux réalités locales amène les pouvoirs publics à « territorialiser » leurs politiques et leurs services, ainsi qu'à se coordonner pour que chacun puisse assumer ses compétences en toute efficacité et complémentarité.

Le territoire, un concept polysémique

Si beaucoup d'acteurs agissent dans la proximité, leur périmètre d'intervention varie. A titre d'exemple, l'échelle la plus appropriée pour élaborer un programme de formation diffère de celle pour mettre en place un dispositif d'insertion sociale et professionnelle ou d'accompagnement vers l'emploi durable.

La référence à plusieurs terminologies (zones d'emploi, bassins d'emploi, territoire emploi-formation...) complexifie le croisement des analyses comme l'instauration d'indicateurs et d'objectifs communs.

« La réflexion menée par le CÉSER-Alsace est plus un cheminement qu'un aboutissement. Je reste convaincu que nous pouvons aller au-delà, que nous pouvons faire mieux »

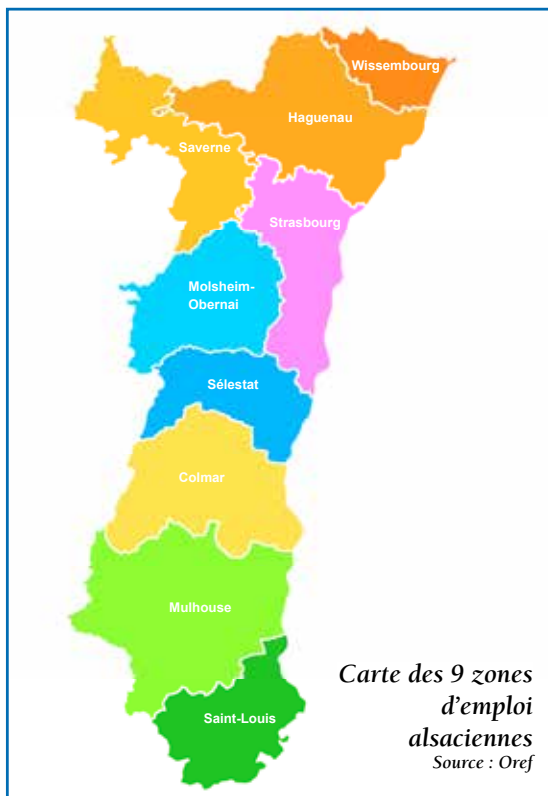
Philippe Maitreau
Rapporteur de l'avis



PRÉCONISATIONS

Structurer l'organisation régionale et territoriale

- **Retenir la zone d'emploi comme territoire unique de référence** : les acteurs des territoires doivent se référer à un même territoire pour mettre en place des indicateurs partagés et disposer d'une vision globale des enjeux en termes de formation, d'insertion et d'emploi. Le CÉSER-Alsace propose de retenir le découpage en zones d'emploi (neuf en Alsace) dans la mesure où elles constituent le périmètre pertinent pour fixer des orientations stratégiques.



- **Doter chaque zone d'emploi d'une instance de pilotage** : les acteurs des territoires doivent pleinement participer à l'élaboration des orientations stratégiques relevant de leur périmètre. Partant du principe de mieux faire avec l'existant, le CÉSER-Alsace propose de faire évoluer les actuels Services Publics de l'Emploi Local (SPEL) pour en faire de véritables instances ayant force de propositions et d'actions.
- **Consolider le dialogue territorial** : les acteurs locaux doivent continuer à travailler ensemble pour garantir des services d'accompagnement de qualité. Une organisation claire à l'échelle de la zone d'emploi devrait permettre des améliorations notables.
- **Rationaliser et optimiser la gouvernance** : le paysage de l'emploi et de la formation professionnelle est complexe. Le CÉSER-Alsace propose de le rationaliser en faisant du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) l'instance centrale de gouvernance régionale.

- **Structurer les liens entre les échelons régional et territorial** : en dépit d'une forte présence des équipes régionales et départementales sur le terrain et de leur travail au quotidien avec les acteurs locaux, les deux échelons doivent organiser et renforcer leurs liens de façon pérenne. Pour ce faire, le CÉSER-Alsace propose que les neuf instances de pilotage issues des SPEL et le CCREFP collaborent régulièrement.

Concentrer les priorités dans 4 domaines

- **Renforcer le lien économie/emploi** : les politiques de la formation, de l'insertion, de l'emploi et du développement économique ne sont pas conduites en parfaite synergie. Le CÉSER-Alsace préconise de rapprocher les acteurs de ces secteurs.
- **Anticiper les besoins en emplois, en compétences, en qualifications et en formations** : la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) doit être élaborée aux échelles territoriale et régionale pour donner une vision réaliste des emplois à pourvoir. Le CÉSER-Alsace propose de mettre en place une coordination régionale des démarches de GPEC Territoriale tous territoires confondus et de remplacer les diagnostics existants par un diagnostic partagé.
- **Intensifier les collaborations avec les régions frontalières** : de nombreux Alsaciens traversent chaque jour la frontière pour travailler en Allemagne ou en Suisse. Le CÉSER-Alsace rappelle la nécessité de lever les freins permettant des flux significatifs vers les pays limitrophes et suggère de mettre en place une stratégie transfrontalière ainsi que des outils de travail collaboratifs.
- **Favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi des publics les plus fragilisés** : face à la persistance des difficultés économiques et sociales, le CÉSER-Alsace pointe l'urgence de centrer les dispositifs sur les publics les plus fragilisés. La diminution des problématiques périphériques (logement, transport...) et un accès facilité aux formations font partie des actions à prioriser.

« L'action des territoires doit être accompagnée et encadrée par une volonté politique régionale affirmée, assortie d'objectifs précis en matière de formation et d'emploi »

Jean-Louis Hubrecht
Président de la Commission Education et Formation

Qu'est-ce que la territorialisation ?

La territorialisation des politiques publiques implique le passage d'une politique uniforme, pour laquelle les mêmes règles sont applicables à l'ensemble des territoires, à une politique adaptée aux spécificités des espaces identifiés. Elle correspond moins à une définition juridique stabilisée qu'à une nouvelle tendance dans l'action publique. Elle nécessite une évolution des modes de gestion, ainsi qu'une clarification du rôle et des compétences de chacun des acteurs.

Quel est le rôle du SPEL ?

Le Service Public de l'Emploi Local a pour mission de déterminer la politique locale de l'Etat en matière d'emploi et de formation professionnelle. Animé par le sous-préfet, cette instance doit obligatoirement comprendre un représentant de l'unité territoriale de la Direccte, de Pôle emploi, des missions locales. A ces membres permanents peuvent être associés d'autres acteurs locaux.

Quelles sont les missions du CCREFP ?

Le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a pour mission de favoriser la concertation entre les différents acteurs régionaux afin d'assurer une meilleure coordination des politiques de formation professionnelle et d'emploi. Il réunit les représentants des services régionaux de l'Etat désignés par le Préfet de région, les élus régionaux désignés par le Président du Conseil régional, le Président du CÉSER-Alsace, des représentants des salariés et des employeurs. C'est en son sein qu'est élaboré, par la Région, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) ; il en assure le suivi et l'évaluation.

Qu'entend-on par GPECT ?

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale est un outil de concertation en matière d'emplois et de compétences permettant de dépasser le cadre de l'entreprise ou de la branche professionnelle. Elle vise la coopération locale multi-acteurs issus des champs politique, économique et institutionnel. L'animation et la coordination des actions en matière de GPECT relèvent de la compétence des maisons de l'emploi notamment.